



Saisie rémunération-Dette civile

Par **Louchka**, le **24/01/2022 à 13:39**

Bonjour rnrnrnrnUne saisie remuneration va certainement etre faite envers mon debiteur .rnrnrnrnEst ce que cela veut dire qu il on retrouver l adresse de son employeur ou ca peut etre aussi pole emploi son employeur?rnrnrnrnMerci a vous.rnrnrnrn

Par **Visiteur**, le **24/01/2022 à 19:19**

BonsoirrnComment pensez vous qu'une saisie soit possible sans connaître quel est l'employeur ?

Par **Louchka**, le **24/01/2022 à 21:14**

Bonsoir rnrnrnrnMon tres cher huissier n'est pas bavard du tout , la seule chose que je sais c'est qu'il y aura une conciliation bientot et que si pas d'accord trouver cela se poursuivra par une saisie rémunération sans savoir si cela se fera chez un employeur ou au pole emploi peut etre.rnrnrnrnMais la reponse que vous me faites , je comprend qu'un employeur a été trouvé.rnrnrnrnCorriger moi si je me trompe

Par **Louchka**, le **26/01/2022 à 14:37**

Bonjour rnrnrnrnje me permet de revenir s il etait possible d avoir un retour d un professionnel

.MercirnrnCordialement

Par **Visiteur**, le **26/01/2022** à **20:38**

Nous connaissons votre sujet concernant cette personne condamnée par le tribunal judiciaire à rembourser cette dette envers vous ... Et qui se cache, n'achète rien à son nom, aucun bien immobilier et mobilier aucune voiture à son nom ...rnC'est le même depuis des mois, sur ce site et d'autres et si personne ne peut aller plus loin, c'est que nous avons atteint nos limites de ce que nous pouvons dire !

Par **Louchka**, le **26/01/2022** à **23:20**

Merci en tout cas .